



FORMATION À ET PAR LA RECHERCHE

La formation à et par la recherche est un pilier majeur de la formation au sein du département comme de l'ENS Rennes de manière générale. Elle prend pour appui les multiples objets de recherche qui touchent aux sciences de la vie et de la santé ainsi qu'aux sciences humaines et sociales investies par le champ des STAPS.

Elle s'organise à la fois autour d'une formation théorique destinée à poser les bases méthodologiques et conceptuelles propres à une recherche mais aussi autour d'une formation pratique permettant aux élèves de se former à la recherche par l'expérimentation.

Des travaux pratiques permettent aux élèves de première et deuxième année d'intégrer des notions théoriques dans les différents champs des STAPS, et de s'initier à la réalisation de protocoles de recherche. De plus, en première année les élèves doivent réaliser, par binomes, deux travaux de recherche, un en sciences de la vie et de la santé et un en sciences humaines et sociales.

En deuxième année les élèves choisissent l'un de ces deux domaines et réalisent un mémoire de recherche qui comptera également pour leur Master 1. En fin de deuxième année, tous les élèves doivent partir en [stage dans un laboratoire de recherche à l'étranger](#).

La formation est dispensée par les enseignants-chercheurs et moniteurs du département avec l'appui indispensable des chercheurs des laboratoires de recherche affiliés. Ainsi, la [plateforme des sciences du sport](#) implantée sur le campus de Ker Lann offre une opportunité unique aux élèves d'accéder à des méthodes d'investigations originales dans le domaine des sciences de la vie et de la santé. De la même manière, les disciplines appréhendées en [sciences humaines et sociales](#) offrent un choix d'entrée varié dans l'analyse des activités physiques.

Enfin, le [congrès Delphine Thévenet](#) permet tous les ans de présenter les travaux de recherche des élèves de première, deuxième, et quatrième année. Par la suite les élèves normaliens bénéficient d'un accès réservé à des [allocations de recherche spécifiques aux normaliens](#), pour continuer s'ils le souhaitent en doctorat.

Mise à jour le 13 mai 2020